



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance à distance du
JEUDI 30 AVRIL 2020 à 19 h 00
en visioconférence via StarLeaf

OBJET : D19 – Budget primitif 2020 – Budget annexe Salle de spectacle Eden

Date de convocation : 24 avril 2020

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents 17

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Matthieu GUIHO, Jean MOUTARDE, Natacha MICHEL, Myriam DEBARGE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Adjoints ; Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Chantal BOISSINOT, Gaëlle TANGUY, Médéric DIRAISON, Mathilde MAINGUENAUD, Yolande DUCOURNAU, Sylvie FORGEARD-GRIGNON, Isabelle BLANCHARD, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 9

Patrice BOUCHET à Cyril CHAPPET, Jean-Louis BORDESSOULES à Marylène JAUNEAU, Jacques CARDET à Matthieu GUIHO, Anthony MORIN à Jean MOUTARDE, Bernard PRABONNAUD à Philippe BARRIERE, Gérard SICAUD à Cyril CHAPPET, Annabel TARIN à Myriam DEBARGE, Antoine BORDAS à Yolande DUCOURNAU, Henriette DIADIO-DASYLVA à Mme la Maire.

Absents excusés : 3

Jacques COCQUEREZ, Henoch CHAUVREAU, Sandrine RONTET-DUCOURTOUX

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Médéric DIRAISON

Mme la Maire constate que le quorum (10) est atteint (article 2 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020) et ouvre la séance.

Hôtel-de-Ville - BP 10082
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex
Tél. : 05 46 59 56 56
Fax : 05 46 32 29 54
www.angely.net

TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ
sous le n° 017-211703475-20200430-
2020_04_D19-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 7 mai 2020
Affiché le 7 mai 2020

Rapporteur : M. Matthieu GUIHO*Vue d'ensemble*

Fonctionnement			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges à caractère général	114 322,00 €	Subvention équilibre	223 528,00 €
Charges de gestion courante	10,00 €		
Frais de personnel	79 000,00 €	Locations	32 900,00 €
Amortissement	130 900,00 €	Amortissement des subventions	67 804,00 €
Total	324 232,00 €	Total	324 232,00 €
Investissement			
Crédits reportés 2019	224 709,29 €	Résultat reporté 2019	201 867,29 €
Travaux	130 900,00 €	Reports subvention 2019	22 842,00 €
		Amortissement	130 900,00 €
Total	355 609,29 €	Total	355 609,29 €
Total général	679 841,29 €	Total général	679 841,29 €

En fonctionnement :

- Les dépenses comprennent : les charges à caractère général composées des fluides, fournitures et prestations pour 114 322 €, les frais de gestion courante pour 10 €, les charges de personnel pour 79 000 € et les amortissements pour 130 900 €.
- Les recettes se composent du produit des locations pour 32 900 €, de la subvention d'équilibre versée par le budget principal d'un montant de 223 528 € et de l'amortissement des subventions pour 67 804 €.

En investissement :

- Les dépenses : outre les crédits reportés concernant les travaux d'aménagement pour un montant de 224 709,29 €, les crédits nouveaux s'élèvent à 130 900 € destinés à un complément de financement des travaux d'aménagement.
- Les recettes sont composées de la reprise des restes à réaliser d'un montant de 22 842 € correspondant à la subvention de la Fondation du patrimoine non encaissée à ce jour, de la reprise du résultat 2019 d'un montant de 201 867,29 € et des amortissements pour 130 900 €.

Il est donc proposé au Conseil municipal de se prononcer sur ce projet de budget présenté en équilibre en recettes et en dépenses, section d'investissement et section de fonctionnement ainsi qu'il suit :

- **Section d'investissement**
 - o En dépenses et en recettes 355 609,29 €
- **Section de fonctionnement**
 - o En dépenses et en recettes 324 232,00 €

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOPTE les propositions de M. le Rapporteur, à la majorité des suffrages exprimés (26) :

- **Pour : 23**
- **Contre : 3 (Mme Yolande DUCOURNAU en son nom et celui de M. Antoine BORDAS, Mme Sylvie FORGEARD-GRIGNON)**
- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**

**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20200430-
2020_04_D19-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 7 mai 2020

Affiché le 7 mai 2020

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.